Programme de Restauration de la Justice à l'est de la RDCongo

« REJUSCO »

Rapport d'activités

Décembre 2006 – Août 2007

1. Introduction

1.1. Contexte:

Le programme de la Restauration de la Justice à l'Est de la RDC, REJUSCO est cofinancé par la Commission européenne (CE), les coopérations britannique (DFID), belge (DGCD) et néerlandaise. L'objectif global de l'intervention est le renforcement des capacités juridictionnelles à l'Est du Congo pour soutenir l'instauration de l'Etat de droit. La lutte contre l'impunité est l'objectif spécifique, ceci implique une approche pénale (*vs* civile) de Rejusco. Les principaux résultats attendus sont (a) l'assurance du déroulement de procès équitables et (b) le renforcement du crédit de la justice dans la population.

Les quatre bailleurs se sont convenus de confier l'exécution du programme à la Coopération Technique belge (CTB)

Les documents officiels régissant le programme sont :

1. Le Mémorandum of Under standing entre la DFID et la CTB signé en mai 2006 ;
2. La Convention de Financement ZR/003/05 entre la Commission Européenne et la République Démocratique du Congo le 11 juillet 06 ;
3. Le contrat de service entre l'ordonnateur nationale du Fonds européen de Développement (FED) en RDC et la CTB signé le 29 décembre 2006.
4. La Convention Spécifique entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo relative au « Programme de Restauration de la Justice à l'Est, REJUSCO » signée le 7 décembre 2006.
5. La Convention de Mise en Œuvre entre l'Etat Belge et la CTB.
6. L'arrangement entre la CTB et les Pays-Bas signé le 13 février 2007.

L'exécution se fait conformément les règles de procédures de la 9ième FED. Le financement des 3 royaumes est géré conjointement et la contribution de chacun se fait au pro rata de sa contribution au volet cofinancement du programme. Le financement du volet de la Commission Européenne s'exécute à travers des devis programmes, qui devraient concorder dans le temps avec le volet du programme financé par les 3 royaumes, afin d'assurer un programme harmonisé.

Les termes de références prévoyaient que le programme démarre avec une formulation détaillée des activités durant une période de six mois. Néanmoins, vu les besoins constatés sur le terrain et le délai entre l'identification et le démarrage réel du programme, les quatre bailleurs ont approuvé que le programme pourra aussi commencer des activités concrètes durant la période de démarrage.

Néanmoins il faut noter que les financements des 3 royaumes ont démarré a des dates différentes et que le premier devis programme pour le volet CE ne fut signé que le 12 juillet avec transfert de la première tranche de fonds le 5 septembre 2007. Le devis programme de démarrage (DPD) est basé sur la présentation du programme au Comité de pilotage du 30 mai 2007 et le délais pour l'exécution de ce programme de 6 mois pour le bailleur principal au programme n'a commencé que le 12 juillet et ne se terminera que le 11 janvier 2008.

Ce changement de calendrier a un impact sur la préparation du programme de croisière qui ne sera disponible que fin octobre 2007.

1.2. Brève historique des activités

Le coordonnateur général fut recruté fin novembre 2006. Il a commencé avec des visites des différents partenaires dans les trois zones d'intervention. Suite à cette première mise à jour de la situation sur le terrain, une stratégie d'intervention fut présentée aux quatre bailleurs à Kinshasa lors d'une réunion le 19 janvier 2007. Lors de cette réunion les modalités de mise en oeuvre furent discutés pour harmoniser d'une part le principe d'exécuter le programme selon les règles de la 9ième FED et d'autre part certaines contraintes des

royaumes concernant le rôle de l'ordonnateur national congolais et la délégation de la Commission Européenne dans l'attribution des marchés et dans l'approbation des programmes.

Sur base des résultats de cette réunion, le protocole entre avec le Royaume des Pays-Bas et la CTB fut amendé.

Mais l'approbation de la stratégie d'intervention dépendait d'une approbation du Comité de Pilotage, comité qui ne pouvait se réunir qu'après la mise en place d'un nouveau gouvernement et la nomination par le président congolais d'un ordonnateur national pour le programme 9ième FED en RDC.

Entre temps le responsable administratif fut recruté. Il a commencé le travail sur le terrain début février. La stratégie d'intervention fut présentée dans les trois zones d'intervention dans les comités mixtes de concertation locale, en présence d'une mission de DFID et de deux représentants de la délégation CE de Kinshasa. (6 mars Goma, 7 mars Bukavu et 13 mars à Bunia)

Les termes de références pour le personnel de Kivu et des cellules ont été élaboré et approuvé par les bailleurs, et l'ouverture des trois cellules (locations bureaux, commandes, recrutement personnel) ont eu lieu. Le 1 mai 2007 les trois cellules étaient mise en place, à part le coordonnateur adjoint pour la cellule de Goma qui n'était disponible qu'à partir de début juin.

Sur base des discussions sur le terrain, la stratégie d'intervention fut approfondie. Le 30 mai 2007 le programme de démarrage avec le devis programme de démarrage pour débloquer la première tranche des fonds CE fut approuvé par le comité de pilotage.

Vu l'augmentation des activités – budget supplémentaire pour justice militaire et fonds supplémentaire de la Belgique – un accord fut obtenu pour le recrutement d'un coordinateur général adjoint pour renforcer le programme. Une première lecture des C.V. des candidats est en cours au niveau de la direction ressources humaines de la CTB.

L'équipe tente de faire ressortir plus la problématique genre et la situation des mineurs – thèmes transversaux pour tous les bailleurs et objectif du millénaire - dans le cadre logique et d'identifier les possibilités d'inclure au niveau des indicateurs des indicateurs spécifiques pour mesure l'impact du programme pour ces deux groupes cibles.
DFID a invité l'ONG IDASA d'approfondir les possibilités d'un partenariat REJUSCO-IDASA pour renforcer l'aspect genre dans le programme. Des concertations avec les bailleurs pour voir si un consensus sur cette approche peut être trouvé sont en cours.

1.3. Lecture du rapport

Le rapport d'exécution suit la structure de la présentation faite au comité de pilotage (annexe 1 au rapport) et devra être lu conjointement avec la présentation du programme présenté en mai 2007 au comité de pilotage et suit la même structure.

Pour vous informer sur les activités au niveau des cellules, les rapports mai - juin des trois cellules sont annexés (annexes 2 à 4).

2. Evolutions sur les observations communes au programme REJUSCO

Au niveau des contraintes constatées sur le terrain qui hypothèquent la réussite du programme et qui nécessitent une implication de l'Etat, la situation reste inquiétante, problématique probablement renforcé par l'instabilité sécuritaire de plus en plus inquiétante à l'est de la RDC.

1. Manque de cadres et problématique des cadres « non mécanisés »:
Les autorités judiciaires de Kinshasa ont envoyé quelques cadres supplémentaires, mais malheureusement d'une manière non concertée et non systématique. Certains des nouveaux magistrats prétendent qu'à Kinshasa on leur avait promis que REJUSCO allait financer leur logement et payer des primes. Une communication qui a mis certaines cellules en difficultés (pression, menaces).

Au niveau du personnel d'appui aucune évolution n'a été constatée, durant la période sous revue.

Lors des passages à l'est du ministre et vice-ministre de la justice, ces problèmes ont été discutés. Les problèmes d'affectation seraient liés aux problèmes de financer le transport des magistrats, de leurs familles et de leur logement (bien qu'il paraît que le problème de logement se pose dans tout le pays). En plus certains magistrats invoquent l'insécurité pour refuser l'affectation et lient l'insécurité aux problèmes de logement: vu qu'ils n'osent pas amener leurs familles, ils devraient payer le logement pour la famille à Kinshasa en plus d'un logement sur le lieu d'affectation.
Néanmoins l'état prévoyerait un recrutement de 300 magistrats supplémentaires. Afin d'éviter que ces nouveaux recrutés refusent aussi des affectations à l'est, la proposition est de faire un recrutement spécifiquement pour l'est. Les candidats magistrats sauraient au moment de la procédure de recrutement à quoi ils s'engagent. Néanmoins ce recrutement ne pourrait se faire qu'après mis en place du nouveau conseil supérieur de la magistrature.

La problématique des fonctionnaires non-mécanisés reste surtout pour le personnel d'appui et le personnel pénitentiaire très problématique.

2. Manque de moyens de fonctionnement/système disciplinaire :
Au niveau des moyens de fonctionnement, les premiers achats et livraison sont en cours. L'étude pour la mise en place d'un système d'évaluation, monitoring et motivation du personnel est lancé. Mais au niveau disciplinaire, les constats sur terrain n'ont pas changé. Pas d'Inspectorat des Services Judiciaires présent au Nord Kivu et en Ituri, inspectorat démunie de personnel au Sud Kivu. Jusqu'aujourd'hui, pas de suite aux plaintes émanent de Bunia sur le fonctionnement du Tribunal de Grande Instance.
Le gouvernorat du Nord Kivu partage avec le programme le souci du manque de contrôle de qualité et disciplinaire. Le nombre de jugements iniques a poussé la province à demander au programme de développer une stratégie conjointe pour combler cette situation ou sous 'le prétexte de l'indépendance de la magistrature, certains magistrats se permettent n'importe quoi ». Le gouverneur s'alignera sur notre demande d'affecter un inspecteur à la province du Nord Kivu, les jugements et arrêts qui posent problème seront publiés et commentés au niveau national afin de susciter un débat et de mettre au moins une pression 'médiatique' sur la magistrature, les activités de sensibilisation vont aussi toucher la déontologie de la magistrature et les voies de recours ainsi que les formations la responsabilité pénale des magistrats, mais ces activités n'auront qu'un impact limitée si la volonté d'agir ne vient pas de Kinshasa.
Mais de nouveau la nécessité de munir le CSM d'une autorité disciplinaire efficace et réelle, et la mise en place d'un inspectorat outillé pour faire son travail de contrôle et l'exécution réelle d'un contrôle disciplinaire par les hiérarchies sont des éléments essentiels pour une réforme des mentalités. La justice reste aujourd'hui qualifiée par la plupart des interlocuteurs comme une justice « du plus offrant ».

3. Confusion sur les responsabilités du pouvoir centrale et les pouvoirs provinciaux: Reste d'actualité en attendant la loi sur la décentralisation.

4. Importance d'ancrage institutionnel du programme : Afin d'impliquer les institutions congolaises, certaines mesures sont prises de finaliser les attributions des marchés, la signature des bons de commande et les réceptions directement avec les différentes partenaires. Ceci pour les responsabiliser et de leur permettre d'avoir un contrôle direct sur leurs fournisseurs. Dans la mise en œuvre nous tentons de travailler autant

que possible avec les structures étatiques (écoles de formation, centres de documentation, autorités provinciaux et nationaux).

5. Zone territoriale d'intervention **:** Un **é**tat des lieux couvrant les deux provinces et le district est en phase de synthétisation et sera disponible sous peu.

3. Evolutions au niveau des activités à mettre en œuvre

VOLET A. Fonctionnalité des lieux de justice

Etude sur les états des lieux des autres bâtiments du secteur de la Justice dans la zone d'intervention

L'identification des investissements nécessaires pour pouvoir réellement étendre le programme aux provinces et district, mais tout en tenant compte des limites budgétaires du programme est en finalisation (les données des 3 cellules sont traités au niveau de Kivu, une semaine de mise en commun avec les trois cellules est prévue pour la deuxième semaine d'octobre avant de finaliser les document de croisière et de les partager avec les partenaires dans les 3 zones d'intervention avant de les transmettre à Kinshasa). Cette identification tient compte de la nécessité d'augmenter le nombre de tribunaux de proximité.

Certains travaux sont en cours d'exécution:

Ituri:
Tribunal de Grande Instance: Installation électricité, réhabilitation sanitaire (fosse septique);
Tribunal de Garnison Militaire: réhabilitation sanitaire et sol; construction salle d'audience semi-ouverte à Bunia, Mahagi et Aru (dans les deux derniers territoires, ces salles d'audiences semi-ouverte serviront aussi aux Tribunaux de Paix);

Nord Kivu:
Justice civile: le gouvernorat a montré un terrain pour la construction, mais nous sommes en attente des attestations foncières et le terrain ne pourra pas abriter tous les services. Un lobbying pour nous attribuer un terrain plus vaste est aussi en cours, avec l'appui d'autorités centrales.

Justice militaire:
Le gouvernorat a ordonné ses services d'attribuer un terrain pour la construction d'un palais de justice militaire. Entre temps, l'installation de tentes comme structure intérimaire pour la justice militaire est mise en exécution. La justice militaire squatte la maison d'un particulier, les tentes vont servir comme bureaux et comme salle d'audience. Le programme reste en attente du titre foncier pour le lancement de l'étude architecturale pour le palais de justice militaire, pour laquelle une partie du camp militaire est prévu. Le cahier de charge pour l'étude est prêt et est transmise pour aval aux partenaires.

Sud Kivu
Justice Civile:
Consultation restreinte pour la réhabilitation du TGI de Bukavu en cours;

Les travaux prévus au niveau du TGI d'Uvira n'ont pas eu lieu, vu le conflit relatif au titre foncier. Bien que le bâtiment abrite depuis longtemps le tribunal un particulier a obtenu un certificat foncier attestant qu'il est le propriétaire. En attendant une résolution du conflit, aucun investissement n'est possible.

Justice militaire: rénovation du maison de l'état (habitation simple) qui fonctionne actuellement comme abris pour la justice militaire en cours. Engagement des autorités de continuer à mettre à disposition de la justice la maison après construction du palais de justice militaire sollicité.
L'appel d'offre pour l'étude architecturale fut lancé fin juillet, mais lors de l'ouverture seulement deux offres furent reçues dans les délais. L'offre est relancée avec date limite le 22 octobre prochain. Le titre foncier nécessaire fut obtenu.

Amélioration de la fonctionnalité des lieux de détention

Les prisons les plus importantes des trois zones d'intervention ont été visitées et une synthèse de leur état est en finalisation avec une présentation de stratégie d'intervention prioritaire. Au même temps certains travaux et appels d'offres sont lancés.

Ituri
Malheureusement le DAO pour l'étude pour la prison centrale de Bunia fut infructueux. L'appel d'offres est relancé avec date limite pour dépôts des offres le 19 octobre prochain.

A Mahagi (Ituri) une prison réhabilité sur financement PNUD bénéficie de quelques investissements: construction de tour de garde et abris, construction d'un château d'eau. Les travaux sont en cours d'exécution.

Nord Kivu
Au niveau de la prison centrale de Goma, les travaux d'électrification sont en phase finale, le marché pour la rénovation est finalisé au niveau du programme mais en attente de l'accord de la délégation CE pour attribution (financement CE).

Au niveau de Beni, une association sans but lucratif a commencé la construction d'une nouvelle prison avec des fonds récoltés en Belgique. REJUSCO a eu des contacts avec l'association et l'architecte et nous avons revu ensemble les plans pour obtenir une séparation de civiles et militaires et étudié la possibilité de faire une séparation hommes/femmes; adultes/mineurs. Après analyse et vu l'avancement des travaux la décision est prise de construire la prison exclusivement pour hommes civiles et militaires et de prévoir la construction d'une nouvelle prison pour femmes et un centre pour mineurs sur le site de l'ancienne prison. Ces travaux seront repris dans le devis programme de croisière.

Sud Kivu
Le marché pour les travaux de réhabilitation de la prison centrale de Bukavu est finalisé au niveau du programme et transmise pour accord à la délégation de la Commission.

Au niveau de la prison de Kabare, des travaux de réhabilitation sont en cours qui devraient permettre le transfert de 100 prisonniers au courant du mois d'octobre. (voir infra)

Appui à la mise en œuvre de fermes pénitentiaires/alimentation des prisonniers
La situation alimentaire dans les trois prisons reste précaire. L'Etat congolais – dans la personne de Madame la Vice-ministre de la Justice – a fait une descente au niveau des prisons de l'est et lors de cette visite un nombre limité de prisonniers ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire et de la nourriture fut distribué avec le message que l'état a prévu un budget pour intervenir dans la problématique de la nourriture. Malheureusement cette intervention ne semble pas être systématique et la distribution de nourriture sur le budget de l'état ne s'est plus répété depuis.

Partout l'approvisionnement dépend toujours des solutions intérimaires, aussi bien pour la nourriture que pour le bois utilisé pour les préparations des repas.

REJUSCO propose de prévoir – si possible - dans les réhabilitations et constructions des cuisines basés sur le biogaz et est disponible pour contribuer à la mise en œuvre de fermes pénitentiaires dans les zones d'intervention. Ceci nécessitera l'identification de terrain accessible et la sécurisation du terrain par les autorités.

Actuellement un terrain fut identifié dans les 3 zones d'intervention:

En Ituri au niveau de la nouvelle prison de Bunia, pendant que pour les prisons de Mahagi et Djugu (propositions de rénovation) les possibilité d'avoir un terrain pour une exploitation agricole sont en étude avec le district. (Problèmes de titres fonciers).

A Bunia un accord de partenariat entre le district et l'ONG P.N.A. sur financement du programme est en phase de finalisation. Cet accord permettra de mettre en exploitation les 13 hectares prévus pour la ferme en attendant la construction de la nouvelle prison. L'ONG fera l'encadrement de la main d'oeuvre locale et l'appui technique pour la mise en oeuvre du terrain, la récolte et le stockage des produits agricoles. Une partie des intrants agricoles sont fournis par la FAO, pendant que REJUSCO achètera les intrants manquants et donnera une subvention pour la main d'oeuvre. (Contrats avec district, payé à travers PNA, sous supervision district et REJUSCO).

Au Nord Kivu deux fermes pénitentiaires possibles ont été identifiées:
L'ancienne ferme pénitentiaire de Nyongera: Cette prison sert actuellement comme camp militaire dans le territoire de Rutshuru. 100 hectares sont mis en exploitation moyennant un protocole d'accord avec la province et deux ONG locales identifiés ensemble avec la division de la justice et la FAO. En vue de renforcer l'équilibre sur le plan du genre, une des ONG est un ONG de femmes (Association des Femmes Médecins – AFEMED), l'autre ONG avait déjà un terrain agricole expérimental avec la population, Syndicat pour l'Encadrement des Foyers démunis et la Promotion des Droits de l'Homme (SEFPDH). La FAO fourni la majorités des intrants pour la ferme et assiste dans le suivi des travaux.
L'approche initiale était que REJUSCO finance le labour du terrain avec des tracteurs, que les 2 ONG encadrent la population (population locale et IDP) pour le travail journalier et que l'armée assure la sécurisation du terrain et des récoltes. En contre partie la récolte serait distribuée entre la province (prisons), l'armée et la population.
Néanmoins certains difficultés ont du être surmontées: l'insécurité et les besoins de la population déplacée ont fait que l'approche a du être revu. La population ne pouvait pas travailler gratuitement sur un terrain en attendant la récolte, vu l'incertitude. Une approche de main d'oeuvre payé a du être appliquée pour sauver la saison agricole.
Des pluies abondantes ont tardé la mise en oeuvre du terrain et ont endommagé une partie des terrains déjà labourés, ainsi que rendu le travail avec les tracteurs sur certaines parties du terrain impossible. Une partie du terrain devra être labouré manuellement.
Une deuxième ferme pénitentiaire pourra être envisagé au niveau de la nouvelle prison de Beni et même au niveau de la prison de Vuhovi, ces propositions seront faites au CMICL Nord Kivu et au Comité des partenaires.

Au niveau de la province du Sud Kivu, la prison de Kabare fut identifiée comme ferme pénitentiaire. Cette prison avec une capacité d'accueil de 100 prisonniers fut abandonné et délabré. Les travaux de réhabilitation sont en cours, les contrats sont signés et les avances payés. Les travaux devraient se terminer début octobre avec un transfert de 100 prisonniers. Les travaux de pavement de la cour interne et de peinture se feront après le transfert par des prisonniers. Entre temps la cellule négocie un contrat avec un ONG locale pour faire le labour sur le terrain agricole afin que les prisonniers procèdent à la semence dès leur arrivés dans la prison.

Etablir et acquérir du matériel de fonctionnement pour les prisons
Les premières commandes sont faites pour matériaux et meubles pour les prisons. Un appel d'offre pour l'acquisition de minibus pour le transport des détenus fut lancé, mais après annulé. Après concertation les minibus ont été considérés non adaptés aux besoins, vu que les fermes pénitentiaires sont difficilement accessibles et vu le caractère des prisonniers à transporter (militaires, rebelles). Un nouvel appel d'offres fut relancé pour des camions sur base des moyens de transport utilisés en Kenya.

VOLET B. Fonctionnement de la Justice

Les enquêtes sur les capacités des institutions étatiques sont finalisées et les données sont actuellement traitées au niveau de Kivu, afin de les mettre dans une première base de données. Ces bases de données nous serviront à déterminer les formations à prévoir dans la phase croisière et des propositions pour renforcer les cadres. Remarquons que la justice en RDC se caractérise par un nombre quasi inexistant de femmes dans ses effectifs, situation préoccupante vu le nombre de dossiers de violences sexuelles et les contraintes culturelles pour témoigner des cas de viols.

4. B.1. Appui à la Police Judiciaire et à la Police d'Investigations Criminelles

Des contacts avec l'école de la police à Kinshasa et la coopération française – principal bailleur de cette école -, ainsi qu'avec CIVPOL ont été pris. Le programme de formation est en préparation.

Dotation en infrastructures
L'analyse des besoins en infrastructures pour les brigades de la PJ et PIC a fait partie de l'état des lieux, mentionné dans le volet A.

Inventaire des besoins en matériels de la Police Judiciaire dans les trois sites et procuration de fournitures de base
Idem.

Néanmoins le problème général au niveau d'un appui structurel pour la police judiciaire et la police d'investigation criminelle reste la confusion sur leurs rôles respectifs. Un projet de loi, prévoyant la création d'une police nationale unifié semble bloqué au niveau du gouvernement central.

4. B.2. Appui Technique aux juridictions civiles et militaires, aux parquets civiles et militaires

Etude pour l'élaboration d'un système de primes basée sur la performance
Les termes de références furent finalisés et l'appel d'offres lancé avec comme date limite le 4 septembre, mais malheureusement nous n'avons pas reçu des offres dans les délais imparties. L'appel a du être relancé et la date limite actuellement prévue est le 19 octobre.

Mise à disposition de moyens de déplacements
Les motos viennent d'être dédouanés et le marché des voitures est attribué. Leur livraison devrait se faire début novembre, sauf imprévus.
L'appel d'offres pour l'acquisition des véhicules est finalisé au niveau de Kivu Le manuel de gestion est en lecture interne avant partage avec les partenaires.

Les expériences récentes avec une voiture CE ancien programme RCN à Bunia démontrent la nécessité d'une gestion par le programme des voitures, avec mise à disponibilité avec chauffeur.

Appui logistique et financier pour les audiences foraines :
REJUSCO a financé dans les trois zones d'intervention différentes audiences foraines pour la justice civile et militaire.

Dans cette première phase le programme utilise les barèmes appliqués par la Commission Européenne à Bunia pour les missions. REJUSCO ne paie pas de primes, mais des per diems et les frais de logistique pour les audiences foraines. Mais sur base des premières expériences, nous avons revu les barèmes pour les zones urbaines ou les maxima pour le logement ne permettaient pas d'obtenir un logement acceptable.
Pour la suite du programme une concertation est en route avec ASF afin d'harmoniser l'approche, bien que les audiences foraines de ASF ne suivent pas la même approche (Audience foraine d'ASF majoritairement dans des zones rurales éloignés, pendant que les audiences foraines du programme sont actuellement vers des sièges secondaires, ou des audiences des juridictions d'appels vers les juridictions de premier degré pour liquider des arrières).

Un guide pour audiences foraines est finalisé pour les instances judiciaires et pour les ONG chargé du monitoring. (Voir annexe 5)

4 tentes pour la justice militaire pour des audiences foraines sont acquis, dont deux servent comme abris temporaire pour les juridictions militaire du Nord Kivu en attendant la construction d'un palais de justice militaire.

Mise à jour des besoins en formation et de documentation.
La chargée de la formation finalise une première identification de modules de formation en collaboration avec les différentes acteurs, dont l'école de formation et de recyclage de personnel judiciaire.
En même temps une demande de jurisprudence est lancée dans les 3 zones pour préparer une première diffusion de jurisprudence, pour laquelle le Service de Documentation et d'Etudes à Kinshasa s'est engagé à s'investir comme partenaire. Le site web www.rejusco.org est en élaboration.

Appui à la poursuite et aux jugements de crimes internationaux

Dans la période sous revue le programme a donné un appui à l'audience foraine de la cour militaire de Kisangani à Bunia pour traiter en degré d'appel deux dossiers sensibles (les affaires Kawa et Milobs). Il faut noter que l'acquittement du chef Kawa a suscité des réactions de certains partenaires, qui mettaient en cause que REJUSCO pouvait financer 'un tel procès'.
Au Sud Kivu le procès qui a créé le plus d'animosité sont celle relatif à l'assassinat du journaliste Serge Nameshe, pour laquelle REJUSCO avait facilité la logistique (sonorisation, tentes, fournitures).
Nous remarquons que le programme ne peut que faciliter les procès, mais ne peut d'aucune manière assumer la responsabilité pour les décisions juridictionnels qui restent entièrement du domaine de la justice congolaise. A ceci s'ajoute le fait que l'acquittement dans le dossier Kawa s'est basé sur base du non respect de certaines règles de base des droits de la défense. Sans se prononcer sur les fondements de ce procès, les règles de procédures et des respects des droits de la défense sont applicables nonobstant la gravité des faits pour lequel le Chef Kawa fut poursuivi.

Au Nord Kivu REJUSCO a financé le procès relatif à l'assassinat de M. Kisonia à Butembo au mois de juillet et des enquêtes de l'auditorat militaire sur les fosses communes de Rubare, Kiseguru, katwiguru et Nyamoma, les descentes étaient organisées par la MONUC/DDH Goma, qui assuraient l'escorte militaire Monuc et l'appui logistique. Sur base des rapports de ces descentes nous avons retenu comme une priorité la formation de base pour les auditeurs militaires en techniques d'enquête. Néanmoins les responsables de la Monuc identifiaient non seulement un manque de formation mais aussi de volonté et de rigueur d'enquêter.

4. B.3. Appui technique à la protection des libertés individuelles

Durant la période sous revue, REJUSCO a fait une pilote au Nord Kivu pour analyser les dossiers de tous les détenus de la prison centrale de Muzenze, de Beni et de Butembo. Cette première analyse profonde démontre l'irrégularité de nombreux dossiers de détention et nous permets d'identifier les failles dans le travail des cours et tribunaux et des parquets et auditorats, en plus que des problèmes dans la gestion des titres de détention au niveau des prisons. Une synthèse du rapport sera transmis ensemble avec le devis programme de croisière.

Sur base de ces constats REJUSCO Nord Kivu organise une audience foraine avec la cour militaire, vu qu'on a constaté que la majorité des dossiers en souffrance relèvent des juridictions militaires. La liste des dossiers retrouvés dans les prisons de Butembo et Beni seront transmises à la cour et à l'auditeur supérieur, mais aussi à l'ONG Great Lakes, ONG contacté pour assurer le monitoring de ces procès.

Entre temps nous constatons que les comités de suivi des prisons ont pratiquement arrêté de fonctionner dans les trois zones d'intervention. Avec le HCDH et la MONUC/Rule of Law une stratégie de redynamisation est en préparation, stratégie qui utilisera les moyens de REJUSCO de intervenir dans les problèmes réels des prisons comme motivation.

4. B.4. Droit de la défense et aide aux victimes

Approfondir les modalités d'exécution de l'assistance judiciaire en vue d'une institutionnalisation à long terme et sélection d'ONG pour les zones non couvertes par les barreaux et syndicats de défenseurs

Une cartographie des ONG dans les 3 zones d'intervention est en finalisation, ainsi que des négociations avec les barreaux sur les possibilités d'une collaboration pour l'organisation de leurs bureaux de consultation gratuite et les appuis en formation pour les avocats/défenseurs qui s'investissent dans l'assistance judiciaire.

Néanmoins l'organisation des barreaux est faible et même conflictuel. Exemple: au Nord Kivu certains avocats sont inscrits dans les barreaux de Kindu et de Kisangani au lieu du barreau de Goma. Ceci est du au fait que le barreau de Goma ne reconnaît pas les diplômes des universités privés et s'oppose au fonctionnement de ceux dans son ressort, pendant qu'ils ont plaidés certains dossiers en premier degré.

4. B.5. Amélioration des relations entre les brigades intégrées et la population

La situation sécuritaire et les différents déplacements de militaires n'ont pas facilité le travail d'amélioration des relations entre l'armée et la population. Les militaires ne sont souvent pas ou sous payés et les approvisionnements n'arrivent selon plusieurs sources pas toujours au niveau des militaires au front.

Une première activité est néanmoins en préparation au Sud Kivu avec l'ONG ICJP et harmonisé avec la Monuc DDH et la 10ième région militaire, ambitionnant une formation des formateurs des officiers. L'activité démarrera début octobre, la dernière version du programme avec insertion des recommandations de la MONUC/DDH est en finalisation.

En Ituri des pourparlers avec une ONG locale (Conseil des confessions religieuses de l'Ituri, une des rares ONG ou on retrouve les différentes communautés de l'Ituri), la neuvième région militaire, zone opérationnelle de l'Ituri sont en cours pour organiser les mêmes activités.

En Nord Kivu au niveau de Goma les contactes avancent avec les responsables de la 8 ième région militaire, on attend seulement le retour de la paix pour démarrer les activités. Notons ici l'implication de la cellule provinciale de pacification, avec laquelle un programme de sensibilisation était en phase finale lors de l'éclatement des derniers affrontements.

VOLET C. Monitoring et sensibilisation au droit

4. C.1. Monitoring des procès et des lieux de privation de liberté et publicité des procès

Approfondir la réflexion sur différents aspects du monitoring par les ONG, leur appui et accompagnement et préparation de cahier d'appel à propositions

Durant la phase de démarrage, l'étude prévue – activité 3 – devrait déterminer une série de critères qui devront être pris en compte par les ONG chargées de monitoring. Malheureusement l'appel d'offres pour cette étude à du être relancé.

Néanmoins, REJUSCO a d'une part mise en oeuvre un programme de monitoring des situations des détenus dans le Nord Kivu qui a permis d'identifier un nombre de problèmes et propositions d'intervention. Au même temps dans les trois sites un nombre de partenaires possibles sont identifiés et des demandes de propositions sont en cours pour une première phase de coopération de 3 mois.

4. C.2. Sensibilisation au droit et publicité du programme

Préparer les cahiers de charges pour la sensibilisation au droit et publicité du programme.

Afin que la population puisse avoir confiance dans le système judiciaire, elle doit aussi comprendre son fonctionnement, ses pouvoirs et ses limites. Les procédures à suivre et autres.

Par des programmes de sensibilisation, REJUSCO envisage de renforcer la compréhension parmi la population du rôle de la justice et de renforcer la connaissance parmi la population de ses droits et obligations. REJUSCO identifiera les domaines de sensibilisation et les groupes cibles pour préparer des cahiers de charges pour la sensibilisation.

Conclusion :
Dans cette phase de démarrage le programme démarre sur plusieurs front à la fois, nous prévoyons de finaliser une première proposition de devis programme de croisière début novembre, afin d'assurer la continuité entre le devis programme de démarrage signé le 12 juillet et le devis programme de croisière, qui devra commencer le 12 janvier 2008.

Nous proposerons dans le document stratégique de harmoniser de nouveau les calendriers des deux volets du programme, afin de nous permettre de faire un seul rapport d'avancement et de planification.

Goma, 28 septembre 2007